

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an 2021, le 8 Novembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 3 Novembre 2021

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, BISSON Grégory, ZAARAOUI Omar, GAULT Jean-Philippe, POUSSE Olivier, LE MENER François, RHENY Raymond

Absent : Mr FARNIER Dominique, excusé, donne pouvoir à Mr GAULT Jean-Philippe
Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr POUSSE Pascal, excusé, donne pouvoir à Mme RIGAULT Caroline

Secrétaire : Mr GAULT Jean-Philippe

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 4 Octobre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **2021-048 – Demande de Subvention 2021 Association Hors commune**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subvention pour l'année 2021 reçues de l'Association des Restos du Cœur.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner 70 € à l'Association des Restos du Cœur de Loir-et-Cher.

- **2021-049 - Demande de Subvention 2022 Association Hors commune**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subvention pour l'année 2022 reçues de l'ADMR Nord Blaisois, de la Fédération des Aveugles Val de Loire et de l'AFMTELETHON.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner à l'ADMR Nord Blaisois, la Fédération des Aveugles Val de Loire, l'AFMTELETHON.

- **2021-050 – Désignation d'un élu référent « Sécurité Routière »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur PESNEAU, Préfet du Loir-et-Cher, demande que chaque conseil municipal doit désigner un élu spécialement chargé de la sécurité routière.

Monsieur le Maire demande qui souhaite se présenter. Mr RHENY prend la parole en disant qu'il ne peut pas se présenter car il a beaucoup d'occupations en dehors de la commune. Mr POUSSE Olivier dit que Mr POUSSE Pascal souhaite se proposer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mr POUSSE Pascal.

- **2021-051 – Décision Modificative – Concours Architecte Salle**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer l'Architecte 180° et ses confrères pour le Concours de la Salle, en effet les crédits prévus ne sont pas suffisants :

Compte 2135 - 96030	+ 4 200,00 €
Compte 615228	- 4 200,00 €
Chapitre 021	+ 4 200,00 €
Chapitre 023	+ 4 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

- **2021-052 – Décision Modificative – Travaux Impasse des Maisons Brûlées**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer les travaux Impasse des Maisons Brûlées, en effet les crédits prévus ne sont pas suffisants :

Compte 2152 - 96057	+ 42 700,00 €
Compte 615228	- 42 700,00 €
Chapitre 021	+ 42 700,00 €
Chapitre 023	+ 42 700,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

- **2021-053 – Décision Modificative – AMO/Management de projet – Phases de suivi des études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer l'AMO/Management de projet, en effet les crédits prévus ne sont pas suffisants :

Compte 2135 - 96030	+ 8 400,00 €
Compte 615228	- 8 400,00 €
Chapitre 021	+ 8 400,00 €
Chapitre 023	+ 8 400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

Divers :

- Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre 2021 aura lieu à 11 h 15. Vu le contexte sanitaire, il n'y aura pas de vin d'honneur.
- Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de vœux 2022.
- Monsieur le Maire informe qu'un prélèvement d'eau aura lieu le 16 Novembre 2021 sur la commune sur 5 habitations.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion sur la création d'un méthaniseur à Fossé aura lieu le Mardi 9 Novembre 2021 à 19 h au complexe Fosséen.
- Monsieur le Maire informe qu'un cirque s'est installé sur la commune le week-end du 6 et 7 Novembre 2021.
- Monsieur le Maire rappelle que la balade thermographique aura lieu le 23 Novembre 2021 de 18 h à 19 h 15 et sera suivie d'une conférence à 19 h 30 en mairie.
- Monsieur le Maire informe que la préfecture nous a contacté pour ouvrir un centre éphémère pour la vaccination de la 3^{ème} dose. Nous devons recontacter la préfecture pour avoir de plus amples renseignements.
- Monsieur LE MENER François a indiqué que nous avons reçu 78 personnes pour le concert « Les Maudits Français » du 16 Octobre 2021.
- Monsieur RHENY Raymond explique que la commission de la voirie s'est réunie pour les fossés.

La séance s'est levée à 20 h 15